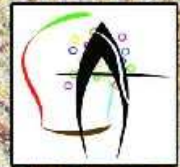




CODESRIA



CODESRIA

13

ḡmḡ

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

VERSION PROVISOIRE
NE PAS CITER

« Ingérence démocratique » et *state-building* en Afrique :
éléments de discussion de l'institutionnalisation
de l'idéalisme étatique dans les relations internationales

Joseph Keutcheu
Université de Dschang

5 - 9 / 12 / 2011

Rabat Maroc / Morocco

La notion d'« ingérence démocratique » se trouve au centre d'un nouveau discours sur le rapport des Etats au monde et a acquis un fort potentiel de reconfiguration des agendas et des instruments de l'action publique internationale. De ce constat découle la question de départ de la présente réflexion : quel rapport peut-on établir entre la question de l'« ingérence démocratique » actuelle et l'action publique internationale de construction de l'Etat en Afrique ? Il s'agit d'une réflexion malaisée aujourd'hui car enserrée par une sociologie spontanée qui constitue progressivement un écran entre le chercheur et la réalité étudiée. Cette sociologie se déclame en deux tendances qui appauvrissent l'intelligibilité de l'institutionnalisation actuelle de l'idéalisme étatique dans les relations internationales :

- Premièrement, la casuistique du complot, cet intégrisme intimidant de la souveraineté, tend à réduire l'ingérence démocratique¹ et le *state-building* dans le courant inéluctable de l'impérialisme occidental qui (re)passerait l'Afrique sous les fourches caudines du capitalisme triomphant et arrogant². Du coup, tout exercice intellectuel contraire à ce *mainstream* explicatif condamne *ipso facto* le penseur et l'emprisonne dans la catégorie des hérétiques ou des « vendus » à la cause occidentale³.
- Deuxièmement, l'intégrisme tout aussi intimidant de la transparence du *state-building* qui relève que ce processus n'aurait pour seule ambition que la remise à flot des « *failed* » ou « *fragile* » *states* en Afrique. Tout contrepied de cette approche vaut en effet au « contrevenant » d'être rangé dans la catégorie des observateurs frappés, au pire, de cécité et de mauvaise foi, au mieux, de naïveté.

¹ L'ingérence démocratique renvoie à la faculté d'intervention qu'un groupe d'acteurs internationaux s'attribue ou s'autorise sur le territoire ou dans les affaires nationales en vue de l'organisation et du respect des résultats d'élections justes et transparentes sensées donner ou redonner au peuple sa souveraineté dans des Etats généralement considérés comme « fragiles », « *failing* », « *failed* » ou « *collapsed* ». L'ingérence démocratique se présente aussi comme une intervention tendant directement ou indirectement, par le moyen de la menace de l'usage de la force ou son l'emploi, par le biais des conditionnalités de l'aide économique, à imposer un régime démocratique à une entité souveraine.

² On lira notamment la tribune de l'anthropologue et politique camerounais Charly Gabriel Mbock dans le quotidien *La Nouvelle Expression* du 21 janvier 2011, tribune largement reprise par de nombreux sites internet et intitulée : « Au-delà de Gbagbo: l'Afrique ». On pourra également consulter Calixte Bélyala, « Halte aux ingérences étrangères en Afrique », [en ligne], disponible sur : <http://www.journalducameroun.com/article.php?aid=7258>, consulté le 13 août 2011.

³ Comme fleurons de cette littérature de la doxa de la défense des intérêts du continent face à des Africains vendus, on a les propos suivants : « *Qu'il se trouve des Africains pour chercher à plaire à des Occidentaux est leur droit. Cela fait gagner quelques tapes descendantes sur l'épaule et un peu d'avoine aux ânes. Et nous sommes nombreux sous les tropiques à avoir été dressés à de telles âneries* ». Pour de plus amples développements, lire, Charly Gabriel Mbock, « Ave Gbagbo : Ceux qui t'ont vu mourir te saluent ... », *Germinal*, 12 avril 2011.

Dans l'un ou l'autre des cas, il convient de prendre en compte les avertissements de Durkheim au sujet de l'illusion du savoir immédiat et des précautions à prendre face aux prénotions. On peut circonvenir le premier monisme explicatif en soumettant à la polémique de la raison la doxa de l'Afrique victime de l'impérialisme. Il s'agirait précisément de se méfier du rituel du discours victimisant, pratiqué avec compulsion par certains observateurs du bouillonnement en cours dans le continent. Ce rituel tend en effet à enfermer toute réflexion dans le militantisme de la décolonisation ou dans la religion du combat pour l'indépendance qui, pour autant qu'elle puisse paraître noble aux yeux de l'opinion publique, brise le sacro saint principe de la neutralité axiologique fortement recommandé dans les recherches en sciences sociales. Bien plus, le discours relatif au complot rationnel et planifié contre l'Afrique met sous le boisseau ou ignore le fait que les acteurs internationaux du *state-building* ne constituent pas une catégorie sociologique homogène, tant du point de vue de leur organisation interne, de leurs répertoires culturels ou de leurs spécialisations que de celui de leurs champs d'intervention. Dans le second cas, il convient de désenchanter le *state-building* en relativisant fortement le monisme explicatif ; la remise à flot des Etats africains est un facteur parmi tant d'autres de l'ingénierie internationale de la construction étatique. Qu'on le veuille ou non, la projection extérieure des armées et l'envoi d'« entrepreneurs » de la démocratie à l'autre bout de la planète est une mécanique qui mobilise une représentation de la nation mandante, voulue généreuse et puissante.

Dans la présente dissertation, on se propose d'inscrire l'ingérence démocratique en Afrique, nouveau cheval de bataille de la « communauté internationale⁴ », dans la problématique large du *state-building*. La notion de *state-building*, (re)formalisée en contexte de mutations post-bipolaires, désigne la mise en place des normes de construction ou d'édification d'un Etat, la mise en place de mécanismes et normes internationaux de management politique censés restaurer les capacités d'Etats généralement considérés comme en déliquescence⁵. Autrement dit, c'est le renforcement des capacités des Etats en difficulté. Dans cette

⁴ Les guillemets ici indiquent notre prise de distance par rapport à cette notion qui s'est imposée dans le vocabulaire international. En suivant la distinction faite par Ferdinand Tönnies entre *Gemeinschaft* (communauté) et *Gesellschaft* (société), les deux modes de groupement que l'on observe chez les hommes, nous avons plutôt un penchant pour la notion de « société internationale ». Selon Tönnies (source), dans la communauté, les membres sont unis par une conscience commune ou des liens affectifs alors que l'intérêt est au fondement des relations contractuelles entre les membres d'une société.

⁵ La littérature sur les « failed » ou les « failing » s'inscrit dans un arbre généalogique bibliographique qui va de l'article fondateur publié à l'hiver 1992 dans la revue *Foreign Policy* par Helman et Ratner (1992 : 3-20) jusqu'aux documents actuels y relatifs publiés par l'ONU et l'OCDE (OECD DAC, 2008), en passant par les travaux de renoms d'auteurs tels que ceux Fukuyama (2004), Rotberg (2004), Andersen, Moeller et Stepputat, (2007) ; Call et Wyeth (2008) et Whaites (2008).

perspective, la démocratie est généralement envisagée comme la valeur fondatrice de l'Etat idéal à construire en Afrique (Sindjoun, 2001 ; 2000).

L'analyse du *state-building* dans le cadre des théories matérialistes se caractérise par l'idée que ce processus ne serait que le reflet épiphénoménal des intérêts des grandes puissances qui jouent un rôle central dans la production des normes internationales (Woodward, 2005 : 140). Dès lors, l'analyse de la construction des normes relatives à la gouvernance étatique est menée à partir de postulats utilitaristes ou rationalistes. Précisément à ce sujet, la théorie néolibérale des régimes ou théorie néo-libérale institutionnaliste traite d'un ensemble de normes, de règles et de procédures de décision, implicites ou explicites, autour desquels les attentes des acteurs internationaux convergent dans un domaine spécifique (Battistella, 2009 :448 ; Smouts, 1998 : 147 ; Krasner, 1983 : 2). Dans le cas d'espèce, le régime du *state-building* s'inscrirait dans le contexte de l'élaboration stratégique des politiques de sécurité globale dans la mesure où, selon ses tenants, la faiblesse démocratique de certains Etats est considérée comme un facteur de déstabilisation de l'ordre international et, passant, de la sécurité de Etats puissants (Fukuyama, 2004 : ix-xi). En opérationnalisant la notion de « *failed state* », ceux-ci supposent qu'il existe un modèle universel et objectif de l'Etat « réussi » qu'il convient de construire en Afrique. A l'évidence, la théorie des régimes se montre sous un jour utilitariste car elle met en exergue la promotion de la « *loyauté démocratique*⁶ » comme un optimum collectif, comme construite et façonnées par certains acteurs internationaux en vue de satisfaire leurs intérêts de paix et de stabilité internationale. C'est précisément le point de rupture avec l'approche constructiviste qui rappelle qu'à côté de la norme expresse et explicite ou du calcul rationnel, il y a d'autres principes générateurs des pratiques sur la scène internationale.

A partir de l'intuition fondamentale selon laquelle la réalité des relations internationales est « *socialement construite* » (Klotz et Lynch, 1999 : 52 ; Onuf, 1989), le courant constructiviste postule que la recherche du choix optimal et la rationalité des jeux de coopération sont insuffisantes à rendre compte de l'imposition de certaines normes sur le plan international. Pour les constructivistes, les normes produisent et engendrent des comportements, des habitus chez les acteurs internationaux. Dès lors, la question des intérêts étatiques est abordée autrement ; les normes se transforment en des modalités principales dans lesquelles se manifestent les préférences des États sur la scène internationale. C'est le retour de la question relative aux rapports entre « agent et structure » (Clark, 1998 ; Ruggie, 1998 : 881-

⁶ Nous faisons notre la définition de la loyauté démocratique envisagée par Luc Sindjoun comme « *la conformité à la démocratie comme norme d'organisation et de fonctionnement de la vie politique des Etats* » (Sindjoun, 2000 :102).

882 ; Wendt, 1990 : 335-370). Selon les constructivistes, ces intérêts pour le *state-building* moyennant la loyauté démocratique ne sont pas issus des désirs de groupes sociétaux puissants, mais sont façonnés par les interactions entre les États qui prennent place au niveau international et qui vont définir un ensemble de normes et d'idées partagées et diffusées internationalement (Vlassis, 2010 : 37 ; Wendt, 2004). Ainsi, l'idéal de *state-building*, loin d'être une production *ex ante* d'acteurs occidentaux puissants, serait une production *ex-post* des interactions entre les acteurs de la scène internationale. Dans la perspective de Finnemore et Sikkink (Finnemore et Sikkink, 1998), les constructivistes postulent l'institutionnalisation de la politique internationale de *state-building* comme co-construite socialement par les acteurs internationaux.

Dans la présente réflexion, on entend précisément répondre aux questions suivantes : quels sont les facteurs qui font que le cadre normatif de la démocratie comme élément central du *state-building* s'institutionnalise en Afrique, c'est-à-dire devient une pratique qui s'inscrit dans la durée et se durcit au fil du temps ? Quelles sont les conditions qui favorisent la décision des acteurs de s'engager sur le terrain de la défense d'une valeur internationale comme celle de la pratique démocratique dans les Etats africains ? Notre démarche prend appui sur les acquis heuristiques des analyses de politiques publiques qui permettent un dialogue fructueux avec la sociologie des relations internationales. L'interdépendance croissante entre l'externe et l'interne, exprimée en termes de transnationalisation, se donne tout particulièrement à voir au niveau de l'ingénierie internationale de la construction de l'Etat.

Sur le plan épistémologique, nous nous abstenons de choisir entre agent et structure en considérant que l'interrogation de l'un et l'autre est féconde dans la sociologie de l'ingérence démocratique. Notre approche est pragmatique et repose sur une hypothèse principale : pour comprendre ce qui se joue dans la promotion du *state-building* en Afrique à travers l'érection de la loyauté démocratique en norme des relations internationales, il faut mobiliser le jeu comme inscrit dans la trajectoire historique, les intérêts des acteurs, leurs idées, ainsi que les structures normatives et institutionnelles au sein desquelles l'action se déroule. Le rapport entre *state-building* et ingérence démocratique s'appréhende dès lors en termes d'affinités électives réciproques. A cheval entre conceptions rationaliste et structuraliste, notre approche est multi-causale et pluraliste. Il s'agit d'expliquer l'idéalisme étatique appliqué à l'Afrique c'est-à-dire, démonter les actions, les acteurs et facteurs qui le produisent ; et le comprendre, c'est-à-dire, saisir le sens des actions mobilisées et donner les « bonnes raisons » des acteurs internationaux en jeu (Boudon, 2003).

Nous construisons notre réflexion autour de deux pôles principaux qui permettent d'expliquer la construction des cadres normatifs de l'Etat en Afrique. Nous ouvrons une lucarne sur la rupture paradigmatique que constitue l'ingénierie de la construction de l'Etat en Afrique en mettant en lumière les idées comme variables explicatives du changement institutionnel dans le continent. Il s'agit de variables macrosociologiques explicatives de l'investissement de certains acteurs internationaux dans l'import-export de solutions relatives à l'Etat en Afrique (I). Nous entendons ensuite ouvrir la boîte noire du processus et opter pour une analyse favorisant une sociologie politique de la scène internationale africaine en vue d'observer de plus près le *state-building* en train de se faire, mieux, la mise en œuvre des idées, programmes et instruments d'action publique internationale relative à l'ingénierie de l'Etat dans le continent (II).

I. Entre production et institutionnalisation des attentes au sujet de l'Etat en Afrique : mettre la démocratie en mots, combattre les maux de la démocratie

Pour sortir de l'évidence aveuglante de la notion de *state-building* et prendre véritablement à bras le corps son analyse, on se doit percer le mystère de l'articulation entre les phénomènes de production et d'institutionnalisation des idées sur l'idéal étatique en Afrique. On se doit de répondre préalablement à la question des modalités de la production de ces idées et de leur émergence dans l'arène de l'action publique internationale relative à l'Etat dans ce continent (1). C'est aussi l'occasion d'envisager l'ingérence démocratique comme la manifestation politico-légale d'une application pratique du système de sécurité collective (2).

1. L'hypothèse de la co-construction des cadres normatifs internationaux de la construction de l'Etat en Afrique

Depuis quelques décennies déjà, l'ingénierie internationale du *state-building* fait figurer la démocratie au premier rang du cortège des mesures de relèvement et de développement des entités géographiques ou des Etats soumis aux troubles ou au désordre. Ici, une reconstitution des faits s'impose pour comprendre l'instillation graduelle d'un tel idéal étatique en Afrique. Cette reconstitution est tramée par l'idée que loin de ressortir uniquement de la régulation rationnellement impulsée par quelques acteurs, les normes relatives à la construction de l'Etat en Afrique apparaissent également comme des contraintes façonnées par les multiples interactions entre les acteurs internationaux. Le décloisonnement du monde et la circulation internationale des idées, notamment des idées

sur l'Etat idéal, doivent être envisagées comme des variables pertinentes du *state-building* en Afrique. A mesure que les idées transnationales ont rencontré les préoccupations purement nationales de gouvernance, on a assisté à la construction sociale d'attentes nouvelles relatives à l'Etat en Afrique. Plus que toute autre, l'inscription de la démocratie dans les normes du vivre ensemble sur les plans interne et externe constitue l'exemple de la subversion fondamentale des manières de voir et de faire que la rigidité des clôtures nationales rendait jusque-là inopérantes. La démocratie en tant que mode préférentiel de régulation de la compétition politique dans les Etats s'est donc progressivement imposée comme référentiel des relations internationales. Cela s'est fait à la faveur de la constitution progressive d'un espace transnational de circulation des principes de bon gouvernement, espace qui s'est davantage consolidé avec la fin de la période bipolaire. On voit ainsi naître le phénomène de la mondialisation de l'idéal démocratique, la naissance d'une « communauté des démocraties » à laquelle l'Afrique ne peut échapper (McFaul, 2004).

Il convient d'envisager ici une approche cognitive et de mettre l'accent sur le rôle des idées, des représentations et des valeurs dans les relations internationales post-bipolaires. La mondialisation des attentes en rapport avec la démocratie relativise la liberté de choix résultant de la souveraineté des Etats et dès lors, relativise aussi l'indifférence de la communauté internationale vis-à-vis du régime politique. On s'intéresse plus spécifiquement à la question des modalités de la production des idées démocratiques et de leur émergence sur la scène internationale comme recettes de l'entreprise de *state-building* en Afrique. C'est donc l'articulation entre la production des principes démocratiques, leur prise en compte comme solutions envisageables à des situations étatiques problématiques en Afrique et leur institutionnalisation sous la forme d'instruments de politiques publiques internationales en direction de ce continent que nous explorons dans cette section. Le respect des principes démocratiques apparaît depuis la fin de la période bipolaire comme un critère incontournable de la légitimité internationale et comme l'un des étalons permettant de différencier les Etats dans ce que l'on pourrait appeler la société internationale. De ce fait, il est partie intégrante des prescriptions déontologiques qui définissent les scripts d'action et les tâches que doit suivre un Etat pour être reconnu comme « fréquentable » par tous les membres de la société internationale. Concrètement, il implique donc une certaine détente voire même la ré-interrogation des principes cardinaux du droit international dont la non ingérence dans affaires internes des Etats. Dès lors, certains n'ont pas hésité à parler d'une impossible conciliation entre démocratisation et souveraineté (Salmon, 2001 : 191).

C'est dans ce contexte que le respect des principes démocratiques a été intégré au début des années 1990 dans le « kit » institutionnel constituant les conditionnalités de l'aide à l'Afrique. C'est la période de floraison des programmes de gouvernance dans les Etats Africains mis en demeure d'être au diapason du temps mondial de l'ouverture du système décisionnel étatique à la société civile. Il convient ici de se démarquer des réflexions expliquant l'action publique internationale exclusivement en termes de confrontation des intérêts. Dans la question de la contrainte de changement dans les Etats africains, il faut sérieusement prendre en compte le travail sur le sens effectués par divers acteurs des relations internationales tant africains qu'occidentaux. Ainsi, l'analyse cognitive des politiques publiques internationales du *state-building* constitue l'une des approches les plus fécondes pour résoudre le dilemme des structures et des acteurs (Muller, 2005 : 158). Dans cet ordre d'idées, la mise à la mode des principes démocratiques est envisagée comme un référentiel des relations internationales, c'est-à-dire comme un espace de sens qui délimite les valeurs, les normes régissant les rapports entre gouvernants et gouvernés sur le plan interne et la question de la responsabilité sur le plan externe. Ce processus de construction du référentiel démocratique est circulaire dans la mesure où il est tout à la fois produit par des acteurs et s'impose à eux comme un cadre d'interprétation du monde. C'est dans cette perspective que l'on peut envisager le référentiel démocratique dans la politique de *state-building* comme un « système de croyance ».

Le « système de croyance » est alimenté par des « passeurs d'idées », des acteurs extra-africains notamment par les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le FMI qui, au cœur des années 1990, prescrivent « la bonne gouvernance » comme remède aux crises économiques et politiques qui affectent l'Afrique. Il est également alimenté par la vulgate des droits de l'homme et du libéralisme politique que véhiculent les cercles politiques, diplomatiques et académiques des cadors tels que les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne dans leurs relations avec les Etats africains⁷ (Drezner, 2005 : 841-859). On ne devrait pas négliger pour autant le rôle des acteurs africains dans ce processus de « *transfert de politique publique* » de construction de l'Etat (Delpuech, 2008 ; Dolowitz et Marsh, 2001) et de création d'une communauté épistémique autour de la notion. La figure démiurgique de Nelson Mandela dans la reconstruction d'une Afrique du sud postapartheid prend une valeur d'exemplification pour le reste du continent au point d'être

⁷ Dans la perspective d'un marché, transnational où circulent des « bonnes pratiques », de nombreuses études se sont en effet intéressées aux stratégies de transfert de savoirs et d'expertises d'Etat (notamment les techniques et instruments de gouvernement présentés comme les plus modernes et efficaces, les principes de « bonne gouvernance »...) des pays occidentaux vers les pays dits du Tiers-monde.

convoquée dans les joutes relatives à la reconstruction des entités politiques en crise. Alpha Omar Konaré et Amadou Toumani Touré, du fait de leur trajectoire politique, vont également entrer dans la cohorte des « passeurs » d'idées, des acteurs emblématiques devenus courtiers de l'ingénierie internationale de la construction de l'Etat démocratique dans le continent. De même, on ne peut négliger le rôle de l'Union africaine qui, à travers les condamnations de la prise du pouvoir par les armes, contribue à la construction des cadres normatifs du *state-building*. Son « ingérence démocratique » dans les affaires malgache et ivoirienne est symptomatique de cet état des choses.

Envisager la construction des cadres normatifs du *state-building* à partir de la variable des idées nous amène aussi à voir au-delà de leur scansion par des acteurs internationaux de divers ordres. Les discours prédicateurs de la démocratie en Afrique sont producteurs de représentations sociales au sujet de l'Etat idéal, représentations qui, elles-mêmes, construisent les manières de faire et font sens dans les comportements des citoyens de plus en plus avides de libertés. Bref, elles orientent l'action et valident ainsi l'hypothèse de la co-construction des cadres normatifs de l'Etat en Afrique. A titre d'illustration, au-delà des discours dominants sur le lien entre démocratie et *state-building*, l'intériorisation des représentations sociales relatives à la démocratie et à l'idéal de l'Etat est fortement responsable du déclenchement du « printemps arabe » c'est-à-dire, de la vague des révoltes en Afrique du nord dans la première moitié de 2011. A y regarder de près, c'est elle qui fut aussi à l'origine des mouvements sociaux des années 1990 qui entraînèrent la décompression autoritaire en Afrique et que l'on qualifia alors de « vent d'est ». Quel rapport en effet en janvier 2011 entre les manifestants tunisiens de Sidi Bouzid, Gafsa et Sousse et ceux de la Place Tahrir au Caire en Egypte, de Bab El Oued à Alger ? Simplement le fait que ceux-ci sont influencés par la structure discursive de l'idéal étatique en même temps qu'ils participent par leurs actions à la construction du même idéal en Afrique. Le *state-building* comme construction sociale subjective en Afrique doit donc être pris au sérieux car il produit des effets de réalité qui se manifestent notamment à travers les manifestations insurrectionnelles.

L'observateur se doit donc d'être circonspect face au monisme appauvrissant des « discours subalternes ». La réalité politique du *state-building* en Afrique notamment ne doit pas seulement être envisagée comme cela est souvent présenté, comme étant le résultat d'une imposition, d'une fatalité, comme étant un destin implacable compte tenu de la place défavorable de l'Afrique dans les rapports de force politiques et économiques internationaux. L'intérêt accordé aux aspects macro-sociaux de la réalité du *state-building* en

Afrique, c'est-à-dire aux structures sociales internationales ne doit pas empêcher la prise en considération des interactions sur le plan national. On doit aussi pouvoir lire cette réalité comme le résultat de l'intériorisation des représentations sociales de l'idéal étatique, comme la conséquence de la socialisation des populations et des dirigeants locaux à un tel idéal.

Dans cette perspective interactionniste, les dirigeants africains en situation n'apparaissent pas seulement comme devant répondre à des attentes matérielles de la part de leurs publics, mais aussi à des attentes symboliques par rapport auxquelles tout manquement entraînerait une perte de reconnaissance et de légitimité internationale. Les œillères de l'impérialisme empêchent les penseurs intéressés par la question du *state-building* en Afrique de prendre en considération cet état des choses et surtout les effets de composition des dynamiques du dedans et dehors. A titre d'illustration, dans le cas de certains Etats africains, la démocratie, mieux, la scansion du respect de ses principes, est devenue une ressource stratégique dans un continent où ce mode de régulation de la société hante les représentations. Ainsi, en dépit des cris d'orfraie des idéalistes au sujet des fréquentes et violentes entorses faites à ce mode dans leurs pays respectifs, Mobutu Sesse Seko se prévalait de pratiquer la démocratie au Zaïre, Omar Bongo s'en réclamait au Gabon, Laurent Désiré Kabila en RDC, Lansana Conté en Guinée, Gnassingbé Eyadema au Togo et même Robert Mugabe au Zimbabwe. L'affichage de leur mise en conformité avec des pratiques largement usuelles et recommandées sur les scènes nationale et internationale présente de nombreuses externalités positives pour ces imitateurs : il leur est plus facile de légitimer leurs activités en affirmant qu'elles respectent des principes supérieurs autour desquels existe un large consensus qu'en démontrant l'efficacité de chacune de ses actions. Il leur est plus aisé de pratiquer la démocratie de manière purement rituelle et cérémonielle. On peut dire que cet affichage, ce « dire » et ce « faire voir » démocratique à l'encan mobilisés avec métier par les professionnels de la direction étatique dans le continent, en mettant *nolens volens* en avant la pratique démocratique comme un idéal à atteindre et en suscitant des réactions de contradiction et de dénonciation dans les sociétés civiles locales, participent à leur manière à l'institutionnalisation d'une certaine idée du *state-building* en Afrique.

Les transferts de politiques publiques relatives à l'ingénierie étatique en Afrique doivent donc être appréhendés comme conséquences d'une contrainte de légitimation autant pour les *state-builders* que pour les destinataires de ces politiques. Pour les destinataires, les activités d'importation volontaires ou forcées de formes institutionnelles sont dès lors essentiellement motivées, dans une situation d'incertitude quant à l'efficacité des différentes solutions envisageables, par la volonté ou l'obligation d'imiter des comportements adoptés

par des « semblables » dans des situations jugées similaires, ainsi que des modèles ou des standards investis d'un fort capital de légitimité, notamment parce qu'ils correspondent aux idées, valeurs et schèmes culturels devenus dominants dans le champ social considéré (Delpuech, 2008). Dans cette perspective, en affichant leur adhésion à la pratique démocratique reconnue en tant que standard international, certains destinataires africains visent surtout à démontrer qu'ils agissent de manière tout à fait appropriée pour atteindre un objectif socialement valorisé, ils essayent de susciter la confiance et le soutien des acteurs dont ils dépendent pour poursuivre leurs activités. Dans le même ordre d'idées, Elizabeth Heger Boyle et John Meyer voient dans l'adoption par un bon nombre de gouvernements nationaux de standards relatifs aux droits de l'homme la recherche de crédit sur une scène internationale fortement imprégnée par la question (Heger Boyle et Meyer, 2002 : 65-95). Pour les *state-builders*, l'idéalisme étatique devient une institution du fait des trois critères sociologiques généralement reconnus dans ce cadre. Premièrement, la fréquence et la scansion planétaire ci-dessus évoquée des principes démocratiques érigées en normes du vivre ensemble étatique et internationale. Deuxièmement, il y a la légitimation de ces principes non seulement par le discours d'un certain nombre d'acteurs influents du nord, mais aussi par les attentes qu'ils suscitent tant dans les opinions publiques du nord qu'au sein des populations du sud. Troisièmement, on voit poindre l'objectivation de ces principes en ce sens qu'ils finissent par exercer des contraintes sur les *state-builders* du fait des besoins qu'ils créent par rapport à la conformité avec les attentes de rôles et critères de normalité institués dans le champ international.

On peut donc dire que l'approche du *state-building* en Afrique à partir de l'analyse cognitive des politiques publiques et des *policy transfer studies* permet, en somme, de mettre en évidence le poids des grands mouvements d'idées et des « structures » dans le phénomène de diffusion⁸ et de convergence de l'idéal étatique, mais insiste sur le fait que ces transferts engagent des processus d'action collective dont le résultat n'est pas toujours déterminé à l'avance. Il peut aussi arriver que l'instinct de conservation guide l'action des *state-builders*.

⁸ Envisagée ici en contexte de décloisonnement des frontières et d'accélération mondiale des échanges, la notion de diffusion décrit des processus qui mènent indiscutablement à une plus grande similarité entre les régimes politiques pratiqués par les Etats. Sur le phénomène de diffusion dans le cadre de l'analyse des politiques publiques, lire, Elkins et Simmons (2005) ; Levi-Faur (2005).

2. Recherche de la sécurité internationale, durcissement des idées sur l'alter-étatisme en Afrique et révision du principe de l'autonomie constitutionnelle des Etats

Par alter-étatisme nous entendons la volonté de reformuler les principes de fonctionnement de l'Etat à l'aune des paradigmes dominants de la démocratie et du libéralisme économique. On peut établir des relations de contiguïté entre alter-étatisme et *state-building*. Les entreprises de (re)construction de l'Etat en Afrique reposent sur une large palette de causalité dont la recherche de la sécurité internationale n'est pas des moindres. En fait, depuis « *Saving Failed States* », l'article fondateur de Gerald Helman et de Steven Ratner, il s'est créé une communauté épistémique autour de l'idée que la faiblesse de certains Etats est un facteur de déstabilisation de l'ordre international et que par conséquent des efforts doivent être déployés dans le sens de la conjuration de la violence, de la guerre, du chaos, de la désorganisation et de la pauvreté qui pointent à l'horizon. *L'Agenda pour la paix* de l'Organisation des nations unies (ONU) a fortement intégré cette donnée et participé à sa prédication dans le monde (Boutros-Ghali, 1992). La démocratisation a alors été envisagée comme point d'ancrage de l'Etat responsable garant de la sécurité interne de ses citoyens et partant de la sécurité internationale. La nécessité de garantir la sécurité internationale à travers la légitimité démocratique de certains Etats en Afrique et même ailleurs a pour conséquence l'érosion du principe d'autonomie constitutionnelle des Etats en tant que droit dont ils disposent de se donner leur propre constitution mais aussi de choisir en toute liberté leur régime politique.

A y voir de près, les crises politiques nées de rivalités et de mésententes entre acteurs au sein de certains Etats, qu'ils soient africains ou pas, sont abusivement qualifiés d'« internes ». A la réalité, ce qualificatif ne résiste pas à l'analyse froide qui prend en compte le contexte actuel des relations internationales. Si l'on envisage, comme c'est désormais le cas, la paix comme un « bien public global », son érosion dans le cadre d'un conflit intra-étatique peut difficilement être enfermée dans le qualificatif « interne ». Il en est de la paix comme de la démocratie, les deux étant d'ailleurs liées par des affinités électives. La maltraitance de celle-ci menace celle-là (OECD, 2007). Compte tenu des externalités négatives de la menace ou des atteintes à la paix (prolifération des armes, déplacements massifs de réfugiés,...), les Etats non concernés à l'instant A ont intérêt à être proactifs pour ne pas être atteints à l'instant B. Selon Sindjoun (2002 : 76), du fait de l'intensification des interactions entre les sociétés et de l'accélération de la circulation internationale en Afrique, les guerres ne sont plus considérées comme privées ou comme nationales. Elles entrent désormais dans la structure des préoccupations de la société internationale. De là la congruence entre préoccupations

internationales et interventions proactives dans les affaires internes des Etats. Il en découle *in fine*, une atténuation sans cesse croissante de la distinction entre les « affaires de dedans » et les « affaires de dehors ». Autrement dit, les impératifs d'interdépendance, suscités par des problèmes globaux, ont frappé de caducité l'exercice d'une souveraineté politique absolue de l'État.

De fait, la fin de la bipolarisation et la mondialisation subséquente de l'idéal démocratique ont progressivement débouché sur la relativisation des scrupules relatifs à la souveraineté des Etats et ont accouché d'une tentative de légitimation et de légalisation des interventions démocratiques au nom d'interprétations nouvelles des principes du droit international (Sale, 2009 : 240 et *passim*). Cette pratique nouvelle de l'interprétation des règles en vigueur est considérée comme compatible avec les exigences nouvelles du contexte international : construire ou reconstruire des Etats qui ont maille à partir avec leur gouvernance et dont les citoyens assistent à l'effondrement de la structure de gouvernement de leur territoire avec tous les risques inhérents (violations des droits de l'homme, massacres,...). Ainsi, de manière progressive, c'est le droit des peuples à la démocratie qui est promue comme un addendum au traditionnel droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (Cohen, 2003 ; Salmon, 2002). A titre d'illustration, en Sierra Leone, l'ingérence démocratique vise à conjurer la situation de chaos provoquée par le renversement par un putsch le 25 mai 1997 du président élu Ahmad Tejan Kabbah. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (C.E.D.E.A.O.) ; condamnent vivement le coup d'État. Le Nigérian Sani Abacha, alors président en exercice de la C.E.D.E.A.O., décide d'envoyer à Freetown des troupes de l'Ecomog, dans lesquelles son armée est prépondérante, pour rétablir Ahmad Tejan Kabbah au pouvoir. L'arrivée, le 30 novembre 1999 à Freetown, de 11 000 casques bleus de la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL), puis de 8 000 soldats britanniques en mai 2000, a permis de mettre fin à la guerre civile qui a duré dix ans et a fait environ 100 000 morts, laissé près de 20 000 personnes mutilées, enrôlé 10 000 enfants-soldats, et au cours de laquelle ont été commis entre 5 000 et 10 000 viols et ont été détruites 80 % des infrastructures (Szurek, 2000).

La brèche ouverte par la légitimité démocratique dans le traditionnel droit international de la souveraineté a également eu pour conséquence de sortir l'ONU d'un ronronnement qui remontait à la période bipolaire. Les Nations unies se sont dès lors régulièrement manifestées par leurs condamnations fermes des atteintes à la démocratie opérées soit par voie de coup d'Etat, soit par voies d'organisation d'élections contestables en Afrique. Suite à

la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 en Côte d'Ivoire qui s'est muée en rébellion, le Conseil de sécurité a pris position pour « *condamner avec fermeté l'usage de la force en vue de peser sur la situation politique en Côte d'Ivoire et de renverser son gouvernement élu. Il appelle au plein respect de l'ordre constitutionnel de la Côte d'Ivoire et souligne son plein appui au gouvernement légitime de ce pays*⁹ ». La promotion d'un processus électoral démocratique a pour corollaire la reconnaissance de la victoire d'Alassane Ouattara aux élections présidentielles du 28 novembre 2010 et la condamnation du coup de force de son adversaire, le président sortant Laurent Gbagbo qui s'est malgré tout maintenu au pouvoir. En cette occasion, l'ONU a appelé les Ivoiriens à « *accepter le résultat certifié et travailler ensemble dans un esprit de paix et de réconciliation* ». Elle a fortement appuyé les sanctions politiques et économiques qui ont finalement eu raison de Laurent Gbagbo.

On peut également évoquer dans le même cas de figure la condamnation par l'Assemblée générale des Nations unies de coups d'Etat considérés comme des ruptures inacceptables du processus démocratique (Sale, 2009 : 269-210). C'est la substance des résolutions de l'Assemblée Générale et les déclarations du président du Conseil de sécurité suite au coup d'Etat de 1993 intervenue contre le président burundais Melchior Ndadaye¹⁰. De fait, la promotion de la loyauté démocratique rime avec la routinisation de la mise en quarantaine de régimes qui portent atteinte au libre droit d'expression démocratique des peuples. A l'occasion du coup d'Etat en Mauritanie en août 2008, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est une nouvelle fois manifesté par des déclarations visant à frapper d'ostracisme les nouveaux dirigeants mauritaniens.

Ces condamnations des interruptions brutales du processus démocratique en Afrique participent des stratégies et méthodes adoptées pour construire ou reconstruire la légitimité des Etats concernés aux yeux des autres acteurs internationaux. De la sorte, elles participent de la construction d'une société internationale telle qu'envisagée par Hedley Bull dans son ouvrage classique *The Anarchical Society*, une société dans laquelle existent des normes communes auxquelles les États reconnaissent être liés dans leurs relations mutuelles (Bull, 1977). Dans une perspective constructiviste, ces normes sont activement forgées par les agents, les entrepreneurs de la norme démocratique, disposant de notions solides sur le comportement approprié et désirable au sein de cette société. Les normes démocratiques, ingrédients du *state-building* en Afrique, apparaissent *in fine* comme un ensemble d'accords

⁹ Déclaration du président du Conseil de sécurité de l'ONU du 20 décembre 2002, S/PRST/42, §1.

¹⁰ A/Res. 49/7 du 25 octobre 1994 ; A/Res. 49/21C du 2 décembre 1994 ; A/Res. 50/58 K du 22 décembre 1995 ; A/Res. 50/159 du 22 décembre 1995 ; et les déclarations présidentielles suivantes : S/26631 et S/26757 du 25 octobre et 16 novembre 1993 ; et S/PRST/1994/38 et S/PRST/1994/47 du 29 juillet et 25 août 1994.

intersubjectifs facilement apparents qui adressent aux acteurs une demande de comportement (Finnemore, 1996 : 22). Les normes démocratiques prédicables aux Etats africains sont ainsi co-construites par des acteurs internationaux multiples, et leur respect apparaît comme un comportement dicté par l'insertion de ces Etats dans un tissu de relations sociales. Comme dans toutes les relations sociales, l'acceptation de la norme est suivie de gratifications multiples tandis que le prix de la déviance est souvent lourd à porter.

En suivant la trilogie de Martha Finnemore et Kathryn Sikkink relatif au modèle d'explication de l'évolution de l'emprise des normes au sein de la société internationale (Finnemore et Sikkink, 1998), on dira que les *state-builders* en Afrique sont des entrepreneurs de la norme démocratique qui, grâce à leur expertise et à leurs réseaux de relations et d'influence tentent de persuader certains Etats africains d'embrasser la nouvelle norme. Tout en restant circonspect quant à une dynamique strictement linéaire du processus et en envisageant l'option possible du mouvement pendulaire entre respect de la norme et déviance, on peut constater que l'action des *state-builders* est parfois suivie par une dynamique d'imitation ou de socialisation par laquelle les États reconnaissent la légitimité de la norme démocratique. La condamnation des coups de force ou de la violation des règles démocratiques par de nombreux Etats et organisations africaines témoigne du passage à une troisième phase, celle de l'intériorisation de la norme. En fait, ces attitudes sont des effets de réalité produits par cette intériorisation et par l'institutionnalisation des attentes au sujet de l'Etat en Afrique.

L'idéal-type explicite des politiques de construction ou de reconstruction étatique menées par les organisations internationales et les donateurs bilatéraux renvoie à la figure de l'« Etat responsable », c'est-à-dire, d'un Etat qui est conforme à la police du faire et de l'être démocratique dominante dans la société internationale. Mention doit être faite de l'impensé de «paix démocratique», dans le sens libéral kantien, qui rodent aux encoignures de cette manière de voir¹¹. Au terme du processus, l'Etat reconstruit est supposé acquérir un titre de « fréquentabilité » à savoir, la légitimité internationale. Ce faisant, et de manière inexorable, la légitimité démocratique ouvre une brèche importante dans la traditionnelle indifférence du droit international vis-à-vis du régime politique. Elle donne un coup de massue à l'une des conséquences fondamentales de la souveraineté que constitue la liberté dont dispose chaque Etat de choisir de façon inaliénable son régime politique. Ce constat permet de tenir

¹¹ Selon Kant, dont les idées ont été abondamment reprises par les libéraux, avec la diffusion de la démocratie, on se dirigerait vers une paix perpétuelle car les démocraties ne se font pas la guerre (Kant, 1795 : 66 ; Doyle, 1983). Dans la perspective de Kant, plus il y a de démocraties, moins surgissent des risques de conflits armés à l'origine des crises humanitaires. Les démocraties seraient plus enclines que les autres systèmes politiques à régler leurs éventuels conflits par la négociation et le compromis y compris sur le plan interne.

la bride haute aux protestations de certains observateurs contre la violation caractérisée de la souveraineté des Etats africains, aux incantations sur la recolonisation de l'Afrique chaque fois que les organisations internationales s'ingèrent dans les questions électorales dans le continent. Dans le cas d'espèce, la crise ivoirienne s'est récemment offerte à l'entendement de certains intellectuels du continent comme le laboratoire idéal pour remuer des thèses sur la recolonisation de l'Afrique. Or, on peut difficilement parler d'indépendance ou de souveraineté quand la gestion des élections est confiée, moyennant un accord international, à l'ONU chargée de conférer aux nouvelles autorités du pays une légitimité démocratique. La tutelle internationale acceptée par les parties en conflit en Côte-d'Ivoire consacrait *ipso facto* l'internationalisation de la sphère politique domestique de cet Etat et la relativisation du droit de faire ce qu'on veut à l'intérieur de ses propres frontières.

Dans la trajectoire historique de la construction de l'Etat en Afrique, la légitimité démocratique constitue une réalité de nature conjoncturelle déterminée par le nouvel ordre international dominée par l'exigence démocratique. La crise du domaine réservé est une tendance lourde de cette reconfiguration des relations internationales. En fait, comme le signale fort bien Sindjoun, la loyauté démocratique est une forme de civilité dans les relations internationales (Sindjoun, 2000 : 104, 114). Peu d'Etats y échappent. Et ceux qui y parviennent - la Chine, la Corée du nord, l'Arabie Saoudite notamment - sont ceux qui disposent du capital (économique, idéologique, militaire) nécessaire pour rester présents et influents sur la scène internationale. Et encore, ceux-ci simulent la loyauté démocratique pour garder un vernis de « fréquentabilité ». Au total, les mutations des relations internationales ci-dessus évoquées entraînent, qu'on le veuille ou non, une interprétation plus dynamique du droit des peuples à disposer d'eux mêmes dans sa dimension interne et met en demeure de prendre en compte le critère démocratique dans toute entreprise de rechapage institutionnel des Etats en difficulté.

Si l'on assume que la société internationale au 21^{ème} siècle, fortement imprégnée du paradigme démocratique, déteint sur l'ingénierie de la construction de l'Etat en Afrique, il reste que les discussions relatives à l'institutionnalisation de l'idéalisme étatique dans ce continent en particulier peuvent difficilement faire l'économie des interrogations sur la consistance de certaines interventions étrangères.

II. Des transformations et des déformations liées à des usages stratégiques et incohérents du *state building* en Afrique

Au-delà de la production des idées relatives à l'Etat idéal, la sociologie des acteurs de l'ingérence démocratique en Afrique et la configuration des interactions dans lesquelles ils se déploient peut davantage permettre d'intelliger la consistance des interventions étrangères dans le continent. Il s'agit donc de présenter les jeux d'acteurs qui sont au cœur d'une définition des catégories légitimes de pensée et d'action en matière d'ingénierie de l'Etat en Afrique. Cela permet de lire certaines idées du *state-building* dans leur contexte de production et de montrer comment le jeu des idées est fortement structuré par des relations de pouvoir (1) et des logiques de débrouillardise parfois préjudiciables au devenir des Etats objets de la politique de reconstruction (2).

1. *Entre soft et hard geo-politics : les usages stratégiques de la construction de la norme internationale de l'Etat*

Le jeu de pouvoir est central dans la manufacture des standards de l'Etat modèle sur le plan international. Mention doit au préalable être faite de ce que la probabilité qu'un groupe d'acteurs impose un modèle à suivre dépend de son prestige, de son statut social, de sa centralité dans les réseaux d'échanges d'informations sur la scène internationale. Il s'agit d'un constat qui relève désormais de l'évidence avec la prise en compte des acquis des *policy transfer studies* qui ont permis d'élucider la convergence des institutions, des règles et des politiques qui encadrent et orientent les activités de régulation sociale dans différents secteurs à l'échelle internationale (Evans, 2004 ; Dolowitz et Marsh, 2001 ; Dolowitz, 2000). Dans l'analyse de l'institutionnalisation de l'idéalisme étatique en Afrique, on doit davantage pousser l'analyse. On ne doit pas prendre pour quantité négligeable l'effet de prisme déformant qu'exercent, tant sur la production que sur la réception des idées du *state-building*, les stratégies individuelles de certains acteurs internationaux. On est en réalité en présence d'un champ, le champ du *state-building*. Or, selon Bourdieu, « ce n'est pas assez de dire que l'histoire du champ est l'histoire de la lutte pour le monopole de l'imposition des catégories de perception et d'appréciation légitimes ; c'est la lutte même qui fait l'histoire du champ ; c'est par la lutte même qu'il se temporalise » (Bourdieu, 1998 : 261). Il arrive en effet que les *state-builders* soient en concurrence pour accroître leur pouvoir politique et leur légitimité sur le continent africain, fût-ce au prix d'une moindre efficacité de leurs fonctions de production de biens ou de services et même de croyances relatives à la norme internationale de l'Etat. Il faut donc aussi concevoir les interventions de certaines puissances dans le design institutionnel des

Etats africains comme une solution à un problème stratégique auquel elles sont confrontées, notamment la perte de leur magistère dans des zones où leur influence était considérée comme déterminante. Davantage doit-on parler d'opportunisme stratégique de certaines puissances que d'un projet impérial de l'Occident tout entier comme cela est souvent présenté par les intégristes de la souveraineté africaine.

A y regarder de près, le souci de maximiser les retombées stratégiques et matérielles ne se dégage-t-il pas de l'action menée par la France dans le *state-building* en Afrique ? La bataille pour les marchés économiques et la lutte pour le contrôle des ressources minières s'invitent dans le *state-building* et entretiennent un climat d'intense rivalité entre grandes puissances en Afrique noire. La sociologie des logiques d'acteurs mobilisés autour des questions de démocratie en Afrique permet de relever que le contexte de transferts internationaux de politiques publiques relatives à l'ingénierie étatique constitue une structure d'opportunité favorable à la France pour la mise en œuvre de stratégies nationales opportunistes dans certaines régions où elle semble perdre la main au profit d'autres puissances. Logiques d'acteurs et logiques de situation apparaissent comme des structures sociales qui viennent cadrer opportunément l'engagement de ce pays dans l'ingénierie étatique en Afrique. Les vertus de l'alchimie stratégique lui permettent de faire rentrer l'idéal de « paix démocratique » dans le stock hétérogènes de ressources dont il dispose pour maintenir son influence dans le continent. C'est donc la transmutation de la démocratie et des attentes qu'elle suscite en munitions de la lutte pour la puissance. On peut difficilement expliquer le prosélytisme démocratique de la France en Afrique en faisant abstraction de son souci ardent de conjurer la perte d'influence sans cesse croissante dans ce qui était jusque-là considéré comme son « pré-carré ». Le déploiement de la France en Côte-d'Ivoire en constitue l'illustration la plus frappante. L'extrême méfiance à l'endroit du président Gbagbo de moins en moins « contrôlable » et, *a contrario*, la grande sympathie et même l'empathie à l'endroit de son adversaire Alassane Ouattara, considéré dans les milieux politiques hexagonaux comme un ami de la France, expliquent en grande partie la hargne mise dans la « conversion » démocratique de la Côte-d'Ivoire, processus au cours duquel les initiatives du premier n'ont pas eu l'heur d'emporter l'adhésion des présidents Chirac et Sarkozy. Le maintien de l'influence française a ainsi prévalu comme *ultima ratio*.

Dans la même perspective, l'intervention du président Barack Obama dans la crise postélectorale en Côte-d'Ivoire, son appel pour un *regime change* incite à la réflexion et au questionnement et s'inscrit dans le cadre du retour de Washington sur la partie ouest du continent Africain qui a été longtemps laissée à la France et à la Grande-Bretagne. Ce

syndrome du replâtrage stratégique semble aussi de plus en plus prendre au Cameroun et au Sénégal où l'implication de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis dans le processus démocratique emprunte le chemin de la *soft geo-politics* (Gritsch, 2005 ; Mann, 1997 : 475). Les pressions à peine voilées de ces puissances pour la transparence du jeu électoral lors des échéances de 2011 dans ces Etats masquent difficilement la mobilisation opportuniste *in situ* de leurs intérêts nationaux respectifs.

De manière générale, et en empruntant aux analyses néo-institutionnalistes des phénomènes de diffusion, on peut dire que les usages stratégiques de la construction des normes internationales de l'Etat entraîne *nolens volens* un « *isomorphisme institutionnel* ¹² » à tropisme coercitif mieux, un ordre mondial démocratique. L'isomorphisme coercitif ici est synonyme de diffusion verticale de modèles institutionnels que les Etats se doivent d'adopter pour être conformes à l'ordre mondial démocratique. Cet isomorphisme coercitif peut être envisagé en deux temps. Premièrement, il découle de la dépendance économique, politique et/ou militaire de la plupart des Etats du champ international vis-à-vis des puissances dominantes dans ce champ. Ces puissances sont, du fait des ressources dont elles disposent et qu'elles mettent parfois à disposition d'autres Etats, à même d'exercer des pressions formelles et informelles pour les amener à les imiter. Il est connu que le catalogue des ressources stratégiques mobilisables est inépuisable et que par ailleurs la valeur de ces ressources est fluctuante selon les contextes. Dans un contexte africain où la quête de liberté et de participation sourde « en bas », la ressource démocratique est opportunément mobilisée autant pour des besoins de pouvoir relationnel entendu ici comme le pouvoir d'infléchir directement la politique d'un autre Etat dans un sens favorable à ses intérêts, que de pouvoir structurel c'est-à-dire, le pouvoir influencer des structures globales, des régimes internationaux qui affectent l'ensemble des mécanismes du système international¹³.

En Afrique, il faut prendre au sérieux le fait que la ressource démocratique soit mobilisée par les Etats-Unis et la France dans un contexte de retournement général du tropisme occidental de la diplomatie des Etats de ce continent. C'est l'hypothèse de la géostratégie de puissance molletonnée de démocratie. Le magnétisme de la nouvelle puissance chinoise qui réinvente avec opportunisme la notion de partenariat « gagnant-gagnant » en Afrique et qui s'achète une influence stratégique à coût de prêts avantageux et de dons aux Etats africains et les

¹² Développées dans la perspective de la sociologie des organisations, les approches néo-institutionnalistes, notamment celles de DiMaggio et Powell, analysent l'homogénéisation de certaines normes et manières de faire dans le champ organisationnel à partir de la concurrence pour l'efficacité mais aussi pour le pouvoir et la légitimité institutionnelle (DiMaggio et Powell, 1991 : 63-84).

¹³ Sur la distinction entre pouvoir relationnel et pouvoir structurel on lira les hypothèses de Zaki Laïdi sur la transformation de la puissance américaine (Laïdi, 1991 : 7).

dividendes économiques et politiques que l'empire du milieu semble en toucher est venu tirer ces deux puissances occidentales de leur torpeur diplomatique (Xiong, 1997)¹⁴. Tout observateur attentif remarque en effet l'influence sans cesse grandissante du fait de la stratégie de puissance à caractère multiforme de la Chine en Afrique, stratégie très agressive, de prise d'intérêts et d'investissement dont on estime que le volume a triplé depuis 2004. Le tableau ci-dessous, tiré d'une étude américaine sur la comparaison des influences respectives des Etats-Unis et de la Chine en Afrique subsaharienne est loquace à ce propos.

Tableau n° 1 : Progression de l'influence chinoise en Afrique par rapport à celle des Etats-Unis*

Pays	Chine (%)	Etats-Unis (%)	Gap
Ethiopie	85	73	+12
Mali	81	58	+23
Sénégal	79	51	+28
Tanzanie	77	69	+8
Kenya	74	66	+8
Côte-d'Ivoire	72	48	+24
Nigeria	63	64	- 1
Afrique du sud	61	51	+10
Ghana	59	64	-5
Ouganda	47	59	-12

* Chiffres obtenus à la suite de la réponse à la question : Jusqu'à quel niveau pensez-vous que les Etats-Unis/Chine ont/a de l'influence sur le quotidien de votre pays ?

Source: *Pew Global Project Attitudes, 2011.*

L'investissement stratégique et opportuniste des Etats-Unis, de la France et même de la Grande-Bretagne dans l'ingérence démocratique vise en partie à neutraliser la progression du concurrent chinois et à se fournir du temps pour élaborer de meilleures stratégies de riposte. Il vise notamment à émousser des opinions publiques africaines de plus en plus avides de liberté et démocratie et à réorienter en faveur de ces puissances occidentales les penchants de nouveaux régimes à mettre en place à la suite de soulèvements populaires et de changements politiques. C'est le pari de la démocratie comme tremplin de la puissance politique et économique dans le continent qui est fait par la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, étant entendu que chacune des trois puissances mobilise un processus et un agenda différents qui parfois se télescopent. D'ailleurs, de plus en plus des voix s'élèvent

¹⁴ On estime aujourd'hui à près de 130 000 le nombre de Chinois présents en Afrique pour la plupart pour les affaires. La dynamique du Conseil chinois pour la promotion du commerce extérieur (China Council for the Promotion of International Trade, CCPIT) ne laisse pas de troubler la quiétude stratégique de la France, des Etats-Unis voire de la Grande-Bretagne en Afrique. La Chine disposerait de délégations commerciales dans 49 Etats africains. (Niquet, 2006)

dans le continent pour condamner le soutien inconditionnel de la Chine aux dictateurs africains, soutien qui constituerait un frein à l'émergence de l'Etat de droit en Afrique.

On peut ainsi lire l'engagement armée à outrance de la France en Libye dans la perspective de la *hard geo-politics*. Les revendications et la révolte des populations Libyennes ont permis à la France de réaffirmer sa centralité dans un contexte africain où le ravalement de l'influence française a été amorcé depuis quelques années déjà et où la diplomatie française subit de plus en plus des effets d'éviction du fait de la présence chinoise¹⁵. On peut d'ailleurs expliquer les inquiétudes exprimées par le gouvernement chinois au sujet de ses investissements en Libye comme la crainte qu'un effet d'éviction inverse s'effectue à la suite du renversement du régime de Kadhafi par une coalition occidentale dominée par la France. Une édition récente du quotidien italien *La Stampa* le rappelait d'une certaine manière : « *Maintenant que le bataille est (presque) terminée va commencer la deuxième phase de l'opération. On parle de reconstruction, d'affaires de milliards d'euros pour refaire routes, ports, installations industrielles, villes entières, et c'est toujours Paris qui appuie sur l'accélérateur. Et Rome qui suit*¹⁶. »

Dans le même sens, en Egypte et en Tunisie, à l'occasion de ce qui a été appelé le printemps arabe, au détriment de leurs alliés de toujours Ben Ali et Hosni Moubarak, Etats-Unis, Grande-Bretagne et France se sont tardivement rangés du côté des populations en révolte et en attente de démocratie afin de ne pas y perdre leur droit tacite de préemption économique, politico-stratégique. La perspective suivie dans ce *state-building* de circonstance est celle que Jean Cocteau évoquait dans *Les Mariés de le Tour Eiffel* : « *puisque ces mystères nous dépassent, feignons d'en être l'organisateur* ».

Dans le Golfe de Guinée, on observe régulièrement que le *state-building* est englué dans des stratégies de puissances contradictoires. Au prétexte de la volonté internationale de construction d'Etats légitimes, intérêts américains et français se télescopent dans le Golfe de Guinée depuis l'orée des années 1990, depuis l'amorce de la mise en crise des régimes autoritaires en place. Le *state-building* promue c'est-à-dire, la prédication acharnée de l'Etat de droit par les Etats-Unis, son aide à peine voilée aux oppositions et son souci de voir une

¹⁵ Ceci n'exclut pas l'hypothèse généralement avancée des relents électoralistes dans l'engagement français. Dans cette hypothèse, on envisage généralement l'implication de la France en Libye comme une initiative politique de Nicolas Sarkozy en quête de réélection dans son pays.

¹⁶ Consulter,

www.lastampa.it/_web/cmstp/tmplRubriche/editoriali/gEditoriali.asp?ID_blog=25&ID_articolo=9130. Le quotidien français *Le Monde* du ne rappelait pas moins l'intérêt économique de l'intervention militaire en Libye lorsque, dans un article, il mettait en évidence les propos de Moustapha Abdeljalil, chef du Conseil national de transition (CNT), l'organe politique de la rébellion : « *Nous promettons de favoriser les pays qui nous ont aidés, notamment au travers du développement de la Libye. Nous les traiterons en fonction du soutien qu'ils nous ont apporté* ». Lire à ce sujet, « *BENGHAZI (Libye) - Libye: priorité aux pays qui ont soutenu les rebelles, selon le chef du CNT* », *Le Monde*, 25 août 2011.

alternance démocratique s'effectuer au sommet d'un certain nombre d'Etats ont fortement embarrassé les intérêts français dans la sous-région¹⁷. A ce sujet, l'ancien président français François Mitterrand déclarait fort justement : «*La France ne le sait pas, mais nous sommes en guerre avec l'Amérique. Oui, une guerre permanente, une guerre vitale, une guerre économique, une guerre sans mort apparemment. Oui, ils sont très durs les américains, ils ont voraces, ils veulent un pouvoir sans partage sur le monde. C'est une guerre inconnue, une guerre permanente, sans mort apparemment et pourtant une guerre à mort* » (cité par Benajam, 2011). Du Sénégal à l'Angola, en passant par la Côte-d'Ivoire, le Togo, le Benin, le Cameroun, le Gabon et le Congo, la France s'est presque toujours vue en terre conquise du fait de son capital historique, de la masse et de la pérennité de ses intérêts politico-économiques et a régulièrement appuyé les dirigeants en place. Une forte poussée du syndrome de Fachoda, ce ressentiment virulent de la France contre les visées anglo-saxonnes, se manifeste ainsi chaque fois que celle-ci voit se préciser les manifestations locales de la puissance américaine à travers le *state-building*.

L'analyse des enjeux géopolitiques du *state-building* dans le Golfe de Guinée révèle que ces puissances occidentales cherchent à régulariser leurs manques géopolitiques et à acquérir les facteurs de construction, de perfectionnement ou de maintien de leur puissance dans cette zone stratégique. Dans le Golfe de Guinée, la proclamation de la démocratie par les Etats-Unis est empreinte de stratégie. Mieux, l'imposition de la norme internationale de l'Etat devient ici le locus de la volonté de puissance dans un contexte de concurrence hégémonique entre puissances et de réorientation de la pétro-stratégie américaine. Le pétrole arabe étant devenu difficilement quérable du fait du mouvement quasi généralisé d'indigestion de la politique arabe des Etats-Unis et du refoulement local de leur présence, cette puissance a avec opportunisme décidé d'étendre son influence dans le Golfe de Guinée où des réserves pétrolières prometteuses ont depuis été découvertes. Emboucher les trompettes de la démocratie et du *state-building* là où les intérêts pétroliers américains sont fortement concurrencés par ceux des autres puissances, notamment la Chine et la France, permet de remettre les choses à plat par rapport aux autres puissances. On espère ainsi mettre à mal les transactions collusives entre ces puissances et les régimes en place et redistribuer les cartes qui permettront aux acteurs économiques américains de remonter sur scène.

Enfin, la mise sélective sur agenda international des « problèmes » de la démocratie et des droits de l'homme dans un Etat répond très souvent à des considérations autres qu'objectives. Le casting des Etats devant subir une intervention ou une ingérence

¹⁷ A titre d'exemple, au Cameroun, dans les années 1990, au plus fort des remous pour la liberté et la démocratie, alors que les Etats-Unis semblaient marquer leur nette préférence pour l'opposant anglophone John Fru Ndi, la France apportait son soutien au président en place Paul Biya (Ebolo, 1998).

démocratique est fortement sujet à caution. Ainsi les préoccupations onusiennes pour la morale démocratique et le respect des droits humains menacés dans certains Etats, le souci de voir des élections se dérouler dans la transparence dans les Etats africains épousent souvent plus des intérêts de certains Etats membres qu'une analyse objective de la situation. On peut y voir en filigrane la manifestation des intérêts stratégiques de certaines puissances qui instrumentalisent dès lors l'Organisation des Nations Unies (ONU). En Afrique, il est difficile d'expliquer l'engagement des puissances occidentales dans les élections de Côte-d'Ivoire, leur intérêt par les échéances électorales à venir au Cameroun et au Sénégal et, dans le même temps, leur indifférence par rapport à celle qui a eu lieu en janvier 2011 en République centrafricaine et a accouché d'une forte controverse postélectorale. Les adversaires du président réélu à l'occasion, Bozizé, avaient plusieurs mois à l'avance, émis de fortes réserves sur la conduite du processus électoral. Ils se sont plaint du caractère inéquitable des résultats de cette élection présidentielle sans que la moindre attention leur soit accordée par la « communauté internationale » pourtant cerbère de la morale démocratique et électorale.

Dans la même coulée, la situation de la démocratie et des droits de l'homme, si l'on s'en tient aux différents rapports qui en sont faits, notamment dans le *Democracy Index*, semble peu reluisante en Mauritanie, au Gabon, en Algérie, en Angola, en Ouganda et au Rwanda sans que la communauté internationale s'en émeuve outre mesure (*Democracy Index*, 2010 ; *Democracy Index*, 2009 ; *Democracy Index*, 2008 ; *Democracy Index*, 2007). Des affinités électives existent entre le déploiement stratégique des entrepreneurs du *state-building* en Afrique et les pratiques de pouvoir des dirigeants des Etats ci-dessus évoqués. Le réalisme rattrape ainsi l'ingénierie internationale de l'Etat en Afrique ; l'ingérence démocratique, tout autant que le *state-building* dont elle est une modalité, est traversée par des logiques discriminatoires assises sur la poursuite des intérêts nationaux des entrepreneurs de la construction de l'Etat. On peut dès lors s'interroger sur la réception qui est faite des politiques internationales de construction de l'Etat dans ce continent.

2. La promotion du state-building à l'épreuve de sa mise en œuvre et de sa réception concrète

L'idée de la construction de l'Etat sur des bases démocratiques s'institutionnalise en Afrique si l'on tient compte des multiples interventions internationales couplées à la volonté irrépressible de liberté qu'expriment les populations (voir tableau ci-dessous). Cependant, il existe encore des désaccords entre *state-builders* quant aux méthodes ou façons de procéder pour atteindre ce but. Autrement dit, des contradictions nombreuses traversent les ingérences démocratiques visant à établir des Etats « légitimes » en Afrique. Faire ce constat nous amène inévitablement à nous interroger sur les effets des jeux d'acteurs sur le contenu de ce qui est transplanté et sur l'adaptation locale qui en est faite. En général, l'accent est mis sur l'appui à la construction d'un ordre politique démocratique et pluraliste, respectueux des droits fondamentaux de ses citoyens. Mais, veille-t-on véritablement à ce que ce soit effectivement le cas ? On peut en douter à la convocation de nombreux cas d'ingérence démocratique en Afrique. La multitude d'acteurs internationaux impliqués, l'hétérogénéité de leurs intérêts dans l'action et, surtout, l'urgence de l'intervention accolée à la volonté d'obtenir des résultats rapides dans la (re)construction des Etats « fragiles »

Tableau n° 2 : Ingérences démocratiques en Afrique en 2011

Pays	Date	Evénements	Ingérences étrangères	Observations
Algérie	Janvier 2011	Emeutes dites de «l'huile et du sucre» et revendications de la transition d'un régime autoritaire vers la démocratie	Sommations « amicales » des puissances occidentales qui conseillent au président Bouteflika de s'amender et de réformer le système politique	Révision de la Constitution confiée à une commission d'experts « <i>Pour couronner l'édifice institutionnel visant à renforcer la démocratie</i> » (Bouteflika)
Côte-d'Ivoire	Décembre 2010 -	Crise postélectorale	La communauté internationale prend fait et cause pour Alassane Ouattara considéré comme le vainqueur du scrutin présidentiel	Au terme d'une lutte armée, le président Gbagbo est arrêté par la faction armée du gouvernement de Ouattara avec une aide active l'armée française
Cameroun	2011	Perspective d'une élection présidentielle en octobre 2011	Les partenaires du Cameroun (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis) s'intéressent depuis	Dans une lettre aux Camerounais, Hilary Clinton, Secrétaire d'Etat américain exprime

			quelques mois avec plus d'insistance à l'équité du processus électoral. Des émissaires des gouvernements américains, français et anglais s'entretiennent à ce propos avec le président Biya	le vœu de «voir les Camerounais exercer leur droit de vote au plus tard cette année, lors d'une élection présidentielle libre, transparente et crédible».
Egypte	25 janvier-11 février 2011	18 jours de manifestations de populations pour la plupart jeunes qui contestent le caractère autoritaire du régime du Président Moubarak	Fortes pressions des Etats-Unis sur leur allié traditionnel. Clinton et le président Barak Obama publient des communiqués en faveur du retrait de Moubarak	Démission du président Moubarak le 11 février 2011. Les Etats-Unis appellent à «une transition démocratique crédible aux yeux du peuple égyptien» (Obama)
Libye	février – août 2011	Manifestations des populations pour un changement du régime autoritaire du président Kadhafi	Interventions militaire de l'OTAN aux fins d'établir une « no fly zone ». La France va au-delà en armant la rébellion. Reconnaissance du Conseil national de transition comme interlocuteur libyen légitime par une vingtaine de nations occidentales et africaines (Sénégal, Gambie)	Mandat d'arrêt international contre le président Kadhafi, chute du régime en place
République démocratique du Congo (RDC)	lundi 26 juillet 2011	Forum avec des partis politiques convoqué par la commission nationale électorale indépendante (CENI)	Au grand dam de l'opposition qui conteste l'équité du processus devant mener à l'élection présidentielle, l'ambassadeur des Etats-Unis félicite la CENI et le peuple congolais pour la réussite de la révision du fichier électoral, mais aussi et surtout exhorte l'opposition à ne pas boycotter les	Tollé général parmi les hommes politiques de l'opposition qui estiment que cette prise de position est mue par des intérêts stratégiques américains

			élections.	
Tunisie	17 décembre 2010-18 janvier 2011	Révolte populaire contre le régime « autoritaire et corrompu » du Président Ben Ali dont la mort d'un jeune homme, Mohamed Bouazizi, aura été le catalyseur.	Pressions des Etats-Unis pour une « ouverture démocratique » du régime suivies tardivement par celles de la France	Après plus de 20 jours d'une révolte populaire, Zine el-Abidine Ben Ali prend la fuite et s'installe à Dejddah, en Arabie saoudite. Composition d'un gouvernement d'union nationale
Zimbabwe	Juin 2011	Confiscation des fermes aux Blancs	Vives condamnations de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et de quelques nations occidentales contre les méthodes autoritaires et racistes du président Mugabe	Le tribunal de la SADC juge discriminatoires les confiscations de terres menées au Zimbabwe. la Haute cour de Pretoria en Afrique du Sud, saisie par d'anciens fermiers zimbabwéens expropriés, saisit 3 propriétés du gouvernement zimbabwéen afin d'indemniser les victimes d'expropriation.

Source : A partir de nos observations

suscitent des logiques de bricolages peu favorables aux principaux destinataires de l'intervention : les populations. En fait, le *state-building*, qui renvoie ici au renforcement des capacités de ces Etats, à la mise en place de procédures et de techniques de gestion qui permettent de gouverner, est opérationnalisé sans tenir compte du *state-making* ou formation de l'Etat qui, lui, désigne la création de liens sociaux, la mise en place d'un vivre ensemble partagé par le plus grands nombre. En d'autres termes, le *state-making* renvoie à une construction politique assise sur la durée et basée sur l'adaptation des institutions mises en place à l'histoire et aux pratiques sociales nationales. Or, dans l'ingénierie actuelle de l'Etat pratiquée en Afrique, les ingénieurs échouent à accompagner un processus de responsabilisation et de maturation politique d'autorités et d'institutions locales amenées à répondre au mieux aux attentes de leur population.

En Côte-d'Ivoire, la communauté internationale a veillé au rétablissement au pouvoir de l'acteur qui avait été choisi par les populations pour présider à ses destinées et s'est arrêtée là. Peu de *state-builders* sont véritablement soucieux de résorber la fracture qui semble s'être installée entre les différents segments de la société ivoirienne à l'occasion de longues années de conflit. Un scénario quasi similaire s'est opéré en Libye où, conformément à la volonté populaire, le président Kadhafi a été renversé sans que l'on tienne véritablement compte de la dynamique sociale devant prévaloir après son long règne. C'est la logique du chirurgien qui laisse la blessure béante après l'opération. Dans ce cas, l'infection de la blessure est à redouter. La métaphore médicale permet de pointer les contradictions du *state-building* en Afrique qui combine la volonté de remettre à flots les Etats fragiles et les maladroites qui pérennisent la fragilité des mêmes Etats. Les *state-builders* se sont peu intéressés au quotidien politique post-conflit des ivoiriens et des Libyens ; les échanges pacifiés entre les populations ont été négligés de même que les échanges entre les élites ou entre les élites et ces populations. Sans doute faut-il y voir le souci de réduire le coût de l'intervention car le *state-building* semble moins coûteux en temps et en finances que le *state-making*. Le ponctuel ici prend largement la pas sur le structurel et une « paix » fragile s'installe, créant l'illusion de la réussite. C'est le scénario de la pénétration des idées démocratiques sans convergence avec la réalité pratique du terrain.

Dans les Etats africains à problème, moyennant l'ingérence, il y a eu une diffusion politique de la problématique et des objectifs du régime démocratique sans que l'on tienne compte de la capacité des partenaires sociaux nationaux à intégrer véritablement cette donne dans leurs pratiques quotidiennes. Si de manière générale, les populations des Etats africains expriment leur désir de démocratie, on peut s'interroger sur leur adhésion aux institutions que les « ingérences démocratiques » contribuent à y installer. Il ne suffit pas que des entrepreneurs de la construction de l'Etat créent un Etat ou des institutions ex-nihilo, le processus d'appropriation de l'Etat ou de ces institutions par la population est central. Pour fonctionner, il se peut que ledit Etat ou lesdites institutions doivent correspondre à une communauté partageant la volonté de vivre ensemble, qu'elle soit composée d'une ethnie ou de plusieurs. Il se peut tout autant que ces différents groupes et individus aient besoin de partager et d'intégrer dans leur pratique quotidienne un certain nombre de valeurs communes. On peut s'interroger sur la possibilité que l'on puisse vérifier cela sur les terrains du *state-building* en Afrique : République démocratique du Congo (RDC), Burundi, Rwanda, Sierra Leone,... La démocratie à l'occidentale que les *state-builders* entendent installer en Libye va-t-elle entrer en adéquation avec le substratum socio-culturel (configuration ethnico-

religieuse) de ce pays ? N'y court-on pas le risque du rejet de la greffe avec tous les risques de conflits interethniques que l'on connaît dans la zone saharo-maghrébine ?

C'est la question de la légitimité des systèmes institutionnels à mettre en place lors du *state-building* qui est ainsi posée dans une double perspective, celle des logiques de la participation et de la représentation des populations destinataires (*input legitimacy*). Ce faisant, on se retrouve en plein dans l'analyse de la réception des transferts de politiques publiques internationales relatives à l'Etat (Evans et Davies, 1999; Wolman et Page, 2002). En effet, la réception des transferts desdites politiques publiques ne s'arrête pas à l'appropriation par certains acteurs d'une idée ou d'un modèle de régime politique. Il faut encore que ces idées soient acceptées et intégrées dans le vivre ensemble quotidien. Or, précisément il ne semble pas exister de proximité entre les idées transférées, les préférences des acteurs et les enjeux politiques locaux. Les enjeux du système tribal en vigueur en Libye (dévolution du pouvoir à travers un système d'alliance entre grandes familles) s'accommodent mal de ceux de la démocratie (dévolution du pouvoir au moyen d'élections libres et transparentes). Les entrepreneurs de la construction de l'Etat, obnubilés par la volonté de faire chuter le régime Kadhafi, n'ont pas pris en compte cette donnée. Les petites querelles tribales dans le Conseil national de transition semblent augurer de lendemains peu sereins dans la gouvernance libyenne.

A long terme, et en dépit de l'institutionnalisation de l'idée de la construction de l'Etat sur des bases démocratiques, le *state-building*, dans sa configuration actuelle, est appelé à consacrer la fragilité des Etats africains plutôt que le renforcement de leurs capacités. Les institutions qu'ils contribuent à mettre en place souffrent d'un mal congénital : leur carence en *state-making*. Peu d'efforts sont fournis pour les adapter à l'historicité des sociétés destinataires, ce qui suscite des inquiétudes quant leur aptitude à la production de biens et services publics acceptés par tous (*output legitimacy*) : paix durable, distribution équitable des biens, dirigeants au-dessus des clivages socio-culturels qui traversent les sociétés africaines.

Enfin, le *state-building* est assis sur une armature argumentative qui, très souvent, a pour épicerie la recherche de la sécurité collective mise à mal par la « fragilité » de certains Etats, notamment ceux affectés par un grand déficit de démocratie et de pratique des droits de l'homme. On sait que la notion de sécurité est hautement « contestable » (Bastistella, 2009 : 431), car élastique et ouverte à une multitude d'interprétations au gré des intérêts des acteurs en situation. Elle soulève plusieurs questions qui permettent de prendre du recul par rapport à l'« ingérence démocratique » telle que pratiquée à l'heure actuelle en Afrique. Si l'on part du postulat qu'objectivement, la sécurité est l'absence de nuisance ou de possibilité de

nuisance à des valeurs collectivement partagées, on peut raisonnablement s'interroger : de qui a-t-on voulu assurer la sécurité en Côte-d'Ivoire, en Libye, au Zimbabwe, en Sierra Leone, en RDC, etc. : les Etats concernés, leurs populations, certains dirigeants « amis » des *state-builders*, les intérêts de ces derniers ? Il découle de cette question une multitude de postures des acteurs internationaux en présence ; les réponses apportées sur le plan opérationnel divergent et donne au *state-building* la configuration d'une auberge espagnole bien fournie qui ne demande qu'à livrer son contenu aux demandeurs. In fine, chacun va y chercher ce qu'il souhaite trouver.

Conclusion

Au terme de la réflexion ci-dessus, il convient de retenir que la question de la construction de l'Etat en Afrique est le fruit d'une histoire qui plonge ses racines dans le crépuscule de la période coloniale mais qui se trouve revigorée à l'occasion de la crise de l'autoritarisme dans ce continent à l'orée des années 1990, et dynamisée aujourd'hui par l'épanouissement d'un ordre planétaire démocratique qui, de temps à autre, se donne à voir sous la forme de l'ingérence démocratique. Cette dynamique ne se laisse pas appréhender facilement par une grille de lecture ; approches matérialiste et idéelle semblent chacune tenir un bout de la corde de l'élucidation de la dynamique sans pour autant en livrer la compréhension la plus complète, d'où la convocation d'une combinaison de prismes afin d'en élargir l'assiette d'entendement. Cette combinaison permet de réconcilier les deux visions souvent considérées comme irréductibles et de résorber, pour une compréhension optimale du *state-building* en Afrique, l'opposition fréquemment opérée entre « intérêt » et « norme ».

La convocation de la théorie néo-libérale institutionnaliste nous a permis de lire les composantes du régime international de la démocratie comme une source d'ordre en ce qu'ils régissent, à des degrés variables, le comportement des États y compris les Etats africains. Elle nous a surtout amené à voir à l'œuvre un certain nombre d'entrepreneurs de la construction de l'Etat en Afrique qui, à travers l'ingérence démocratique, poursuivent des calculs utilitaires opportunistes. Il s'agit d'une vision partielle qui est nécessairement complétée par la lecture constructiviste de l'institutionnalisation de l'idéalisme étatique en Afrique. Dès lors, loin d'avoir à faire à une remise en cause de la capacité explicative des éléments théoriques des approches matérialistes, on est plutôt face à la reconnaissance de l'importance des idées dans la construction de cette capacité explicative. L'approche constructiviste aborde ainsi l'ingérence démocratique et la *state-building* dans ce continent comme l'effet induit et la cause de la circulation internationale des idées sur l'Etat idéal à

mettre en place en Afrique. Autrement dit c'est la combinaison des « intérêts » individuels et égoïstes des *state-builders* et les « normes » démocratiques façonnées par l'inscription de tous dans la société internationale qui permet de mieux élucider l'ingérence démocratique et la configuration actuelle du *state-building* en Afrique.

La réception locale des normes internationales, notamment des institutions préconisées par divers acteurs engagés dans la construction de la loyauté démocratique des Etats africains, reste mitigée. Si de manière générale, on relève dans le continent la fluidité de la circulation des idées sur la démocratie et le respect des droits de l'homme, la diffusion des savoirs sur l'Etat idéal, on ne peut que faire le constat d'une pénétration des idées sans convergence étatique, d'une démocratie qui s'encroûte au niveau de la volonté des populations sans pénétrer les pratiques quotidiennes. La faute à la hâte avec laquelle s'échafaude le *state-building*, entre une multitude d'acteurs internationaux qui ne regardent pas toujours dans la même direction du fait des divergences et de l'irréductibilité des intérêts économiques et politico-stratégiques. La faute également au peu de cas fait de l'historicité des sociétés destinataires des interventions. En définitive, le *state-building* actuel, du fait de ses fondements chancelants, ne résout que des difficultés ponctuelles tout en maintenant en l'état les germes qui peuvent produire des problèmes plus complexes dans le moyen et le long termes.

Bibliographie

- Andersen L., Moeller B. et Stepputat F., *Fragile States and Insecure People? Violence, Security and Statehood in the Twenty-First Century*, New York, Palgrave Macmillan, 2007.
- Benajam Alain, « La France a-t-elle un ennemi redoutable? », *Le Post*, Mercredi 27 juillet 2011, [en ligne], disponible sur : <http://www.alain-benajam.com/article-la-france-a-t-elle-un-ennemi-80301481.html>, consulté le 26 août 2011.
- Bourdieu Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1998.
- Bull Hedley, *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*, Columbia University Press, New York, 1977.
- Call Charles et Wyeth Vanessa, *Building States to Build Peace*, Boulder, Colorado: Lynne Rienner, 2008.
- Cohen Samy, *La Résistance des Etats. Les démocraties face à la mondialisation*, Le Seuil, Paris, 2003.

- Delpuech Thierry, « L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art », *Questions de Recherche / Research in Question*, n° 27, Décembre 2008, pp. 1-69.
- DiMaggio Paul J. et Powell Walter W., « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », in Walter W. Powell et Paul J. DiMaggio (eds.), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago, University of Chicago Press, 1991, pp. 63-84.
- Dolowitz David P. et Marsh David, « Learning from Abroad : the Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », *Governance*, vol. 13, n°1, 2001, pp. 5-23.
- Dolowitz David P., *Policy Transfer and British Social Policy. Learning from the USA?*, Buckingham, Philadelphia, Open University Press, 2000.
- Doyle M., « Kant, Liberal Legacies and Foreign Policy » (Parties I et II), *Philosophy and Public Affairs*, n°12, 1983, pp. 205-235 et 323-353.
- Drezner Daniel W., « Globalization, Harmonization, and Competition: The Different Pathways to Policy Convergence », *Journal of European Public Policy*, vol.12, n°5, 2005, pp. 841-859.
- Eboho Martin Dieudonné, « L'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique : analyse des actions américaine et française au Cameroun (1989-1997) », *Polis / Revue camerounaise de Science politique*, vol. 6, n° 2, 1998, pp. 21-56.
- Evans M. et Davies J., « Understanding policy transfer: a multi-level, multi-disciplinary perspective », *Public administration*, n° 77(2), 1999, pp. 361-385.
- Evans Mark (ed.), *Policy Transfer in Global Perspective*, Aldershot, Ashgate, 2004.
- Fukuyama Francis, *State-Building: Governance and World Order in the 21st Century*, New York, Cornell University Press, 2004.
- Gritsch Maria, "The nation-state and economic globalization: soft geo-politics and increased state autonomy", *Review of International Political Economy*, 12:1, February 2005, pp. 1-25.
- Heger Boyle Elizabeth, Meyer John W., « Modern Law as a Secularized and Global Model: Implications for the Sociology of Law », in Yves Dezalay et Bryant G. Garth (dir.), *Global Prescription. The Production, Exportation, and Importation of a New Legal Orthodoxy*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2002, pp. 65-95.
- Helman Gerald B. et Ratner Steven R., « Saving Failed States », *Foreign Policy*, Winter 1992-1993, p. 3-20.
- Kant Immanuel, *Projet de paix perpétuelle*, 1795.

- Klotz Audie et Cecelia Lynch, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », *Critique internationale*, n°2, hiver 1999, pp. 51-62.
- Laïdi Zaki, « De l'hégémonie à la "prédation" ? Hypothèses sur la transformation de la puissance américaine », *Les Cahiers du CERI*, n° 1, 1991.
- Mann Michaël, « Has globalization ended the rise and rise of the nation-state? », *Review of International Political Economy*, 4:3 Autumn, 1997, pp. 472-496.
- McFaul Michael, "Democracy Promotion as a World Value", *The Washington Quarterly*, vol. 28, n°1, 2004, pp. 147-163.
- Muller Pierre, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, février 2005, pp. 155-187.
- Niquet Valérie, « La stratégie africaine de la Chine », *Politique étrangère*, 2^e trimestre, 2006.
- OECD, *Principles for Good International Engagement in Fragile States and Situations*, avril 2007, [en ligne], disponible sur : www.oecd.org/dac/fragilestates, consulté le 22 janvier 2011.
- Boutros Boutros-Ghali, *Agenda pour la paix*, New York, ONU, 1992.
- Pew Global Project Attitudes, "Rising Environmental Concern in 47-Nation Survey. Global Unease with Major World Powers", *47-Nation Pew Global Attitudes Survey*, juin 2007, p. 46, [en ligne], disponible sur: www.pewglobal.org, consulté le 24 août 2011.
- Rotberg Robert (ed.), *When States Fail: Causes and Consequences*, Princeton, Princeton University Press, 2004.
- Salmon Jean, « Démocratisation et souveraineté : l'impossible conciliation ? », in Rostane Mehdi (dir.), *La Contribution des Nations Unies à la démocratisation de l'État*, dixièmes rencontres internationales d'Aix-en-Provence, colloque des 14 et 15 décembre 2001, Paris, Pedone, 2002.
- Sindjoun Luc, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.
- Sindjoun Luc, « La loyauté démocratique dans les relations internationales : sociologie des normes de civilité internationale », *Études internationales*, vol. 32, n° 1, 2001, pp. 31-50.
- Sindjoun Luc, « La loyauté démocratique dans les relations internationales, équivalent fonctionnel de l'engagement pacifique ? », in *Actes du colloque international préparatoire à la XXI^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique et de France*, vol II, Yaoundé, 11-13 septembre 2000.

- Szurek Sandra, « Sierra Leone : un Etat en attente de « paix durable » - la communauté internationale dans l'engrenage de la paix en Afrique de l'Ouest », *Annuaire français de droit international*, vol. 46, n° 46, 2000, pp. 176-201.
- Wendt Alexander E., « The state as person in international theory », *Review of International Studies*, vol. 30, 2004, pp. 289-316.
- Wendt Alexander E., « The Agent-Structure Problem in International Relations Theory », *International Organization*, 41 (3), été 1990, pp. 335-370.
- Whaites Alan, "States in Development: Understanding State-Building," a DFID Working Paper, Governance and Social Development Group, Policy and Research Division, 2008.
- Wolman H. et Page E., « Policy Transfer among Local Governments: an Information-Theory Approach », *Governance*, n° 15(4), 2002, pp. 477-501.
- Woodward Susan L., « Construire l'État : légitimité internationale contre légitimité nationale ? », *Critique internationale*, n° 28, juillet-septembre, 2005, pp. 139-152.
- Xiong G., « China's Defense Policy and Sino-African Relations », *International Strategic Studies*, n° 3, 1997.